

LA POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UE

La Politique européenne de voisinage (PEV) de l'Union européenne (UE) vise à soutenir et favoriser la stabilité, la sécurité et la prospérité dans le voisinage immédiat de l'UE.

L'idée maîtresse de la PEV est de construire un partenariat privilégié entre les pays européens et ses voisins, dans leur intérêt mutuel. L'objectif est de renforcer leurs relations et partager des valeurs et des politiques communes, sur la base de l'acquis de l'UE et de ses bonnes pratiques.

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le jumelage, financé par l'UE, est l'un des outils de la PEV pour accompagner les pays bénéficiaires à mettre en place des administrations plus modernes et plus efficaces.

Il s'agit d'un outil de coopération entre une administration publique d'un pays partenaire et des institutions équivalentes dans des États membres de l'UE.

Le jumelage vise à apporter un appui à la mise en œuvre de réformes et un renforcement des capacités administratives dans un pays bénéficiaire, à la demande de celui-ci.

L'une de ses caractéristiques principales réside dans la définition de résultats attendus : le bénéficiaire et les partenaires de l'UE s'engagent à œuvrer ensemble pour un résultat concerté.

RELATIONS DE L'UE AVEC LA TUNISIE :

La coopération Tunisie - UE s'inscrit dans le cadre de l'Accord d'association de 1995, renforcé depuis 2012 par le Partenariat privilégié.

Avec 1,2 milliard d'euros entre 2017 et 2020, l'UE renforce son soutien financier à la Tunisie pour l'accompagner dans la consolidation de sa transition démocratique et la relance de son économie.

Le jumelage contribue aux objectifs et résultats attendus pour le secteur intitulé « Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit » en Tunisie.

Le programme d'appui à la modernisation de l'administration publique tunisienne (MAPU) a pour objectif d'accompagner la Tunisie dans la mise en œuvre de la modernisation de son administration publique.

CONTACTS :

Mme Fadhila DRIDI

Présidente du Comité Général de la Fonction Publique
La Kasbah, 1020 Tunis
Tél: +216 71 560 772
fadhila.dridi@pm.gov.tn

M. Sami BEN ROMDHANE

Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique
La Kasbah, 1020 Tunis
Tél: +216 71 560 821
sami.benromdhane@pm.gov.tn



Projet de jumelage entre la Tunisie, la France et la Belgique

Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Stratégie de Modernisation de la Fonction Publique Tunisienne



Tunisie 2019 - 2021



Projet financé par l'Union européenne



Jumelage “Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Stratégie de Modernisation de la Fonction Publique Tunisienne”

La principale institution bénéficiaire du projet est le Ministère de la fonction publique, de la modernisation de l'administration et des politiques publiques.

Le jumelage associera également étroitement l'ensemble des Ministères tunisiens.

Les administrations européennes chargées de la mise en œuvre du projet sont la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP), avec l'appui de l'École Nationale d'Administration (ENA), représentant la France (partenaire principal) ; le Service public fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA) représentant la Belgique (partenaire junior). Le jumelage est coordonné par la DGAFP française.

Les chefs de projet (Tunisie, France, Belgique) pilotent la mise en œuvre du jumelage. Pour la coordination et l'organisation du travail quotidien, un conseiller de jumelage est mis à disposition auprès du Comité Général de la Fonction Publique. Sous l'autorité du chef de projet de l'État membre principal, il coordonne le projet et fournit une assistance technique. Le projet est géré par une Unité de Gestion (UGP3AT).



INFORMATIONS CLÉS

Budget total : 1,5 M€.

Durée : 3 ans (janvier 2019 à décembre 2021).

Activités principales : expertises, séminaires, ateliers de travail, missions d'étude.

70 experts sont appelés à intervenir dans le cadre du jumelage.

Près de 600 jours d'expertise prévus.



OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU JUMELAGE

L'objectif du projet est d'apporter un appui à la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de la fonction publique tunisienne, plus spécifiquement en matière de gestion des ressources humaines (RH) dans la fonction publique. Le projet s'articule autour de 4 composantes :



Renforcer les capacités des services chargés de la gestion des ressources humaines (RH)

Structurer et professionnaliser la fonction RH.

Renforcer la capacité des services RH à agir en soutien des projets de réforme conduits par les directions métiers.

Préparer les cadres à la conduite de réforme, promouvoir un dialogue social constructif et associer les agents aux projets de réforme.



Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Développer une méthodologie et diffuser une boîte à outils de la démarche de GPEC.

Développer une approche de la GPEC centrée sur la gestion des métiers et des compétences.

Appui au passage d'une démarche de GPEC à un plan de gestion prévisionnelle des RH.



Faciliter la mobilité des agents publics

Analyse des obstacles à la mobilité et révision du cadre juridique.

Examen des statuts particuliers et de leurs régimes indemnitaires.

Mise en place de dispositifs d'accompagnement de la mobilité des fonctionnaires, en interne et hors de l'administration.



Optimiser le système d'information décisionnel pour une meilleure maîtrise de la masse salariale

Enjeux et stratégies de maîtrise de la masse salariale.

Support à la décision sur l'évolution de la masse salariale.

Rationaliser et simplifier le cadre légal et réglementaire qui organise la rémunération du personnel public de l'État tunisien.